



**Réduisons
Nos
Déchets**
en Haute-Saintonge



RAPPORT ANNUEL 2019

**LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE
PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE
7, RUE TAILLEFER - 17500 JONZAC

Service de gestion des déchets ménagers et assimilés - 05 46 48 12 11

MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DÉCHETS

L'ANNÉE 2019 a été marquée par la préparation de nos nouveaux marchés de collecte et de valorisation de nos déchets.

Après avoir choisi les exutoires de traitement, nous avons engagé les expérimentations pour ajuster les tournées à l'augmentation prévisible des tonnages de la collecte sélective « bacs jaunes » avec l'extension des consignes de tri ; le tout sans exploser nos budgets. En juillet, pour des tournées effectuées en régie et en septembre pour les tournées des collectes privées, le passage à 10 jours de ces collectes avait pour but d'améliorer le taux de remplissage des bacs jaunes et d'absorber l'extension de ces nouvelles consignes de tri.

Le passage à 10 jours de la collecte des ordures ménagères pour la collecte en bacs ne devait pas perturber le service. Nous avons aussi contracté un marché de lavage des bacs qui doit améliorer l'environnement de ces contenants. Cette organisation ayant pour but de maintenir un nombre constant de collectes sur l'année et minimiser les augmentations prévisibles.

Pour contenir ces augmentations, votre nouvelle commission va travailler sur la diminution des ordures ménagères et le tout venant des déchèteries à enfouir car la taxe générale sur les activités polluantes va passer progressivement de 18 euros HT la tonne en 2019 à 65 euros HT en 2025, soit une facture supplémentaire de 1 108 800 euros TTC en 2025 soit 16 euros par habitant.

Les pistes à étudier sont :

- La poursuite et l'accroissement du compostage
- La mise en place de la redevance spéciale pour les entreprises et les administrations publiques
- La maîtrise de l'accès aux déchèteries
- La transformation des déchets industriels banals en combustible solide de récupération
- L'amélioration du service en l'adaptant aux spécificités des territoires

Voici du travail intéressant et la feuille de route pour nos nouveaux élus afin de répondre aux enjeux des 6 prochaines années et à la satisfaction des habitants de la Haute-Saintonge.

Jean-Michel RAYTRAU
Président de la Commission Déchets



PARTIE I

LES INDICATEURS TECHNIQUES

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE

La **Communauté des Communes de la Haute-Saintonge**, initialement créée en décembre 1992, s'est étendue en 2014 suite à la fusion avec la Communauté de Communes de la Région de Pons. En 2016, 3 communes ont également fusionné pour n'en former qu'une.

Désormais, elle est constituée de **129 communes** pour une population totale de **67 989 habitants** (population INSEE 2019 sans double compte).



ORGANISATION DU SERVICE

La **collecte des déchets ménagers** est organisée en points de regroupement pour les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective. Des bacs de regroupement à couvercle verts et jaunes sont donc disposés dans les villages afin de pouvoir collecter les déchets. Seuls les centres bourgs des plus grandes communes sont collectés en porte à porte. Une fois collectés, ces déchets vont être acheminés vers des centres de traitement, présents en partie sur le territoire :

- **Les ordures ménagères résiduelles** vont être acheminées vers le centre de transfert de Jonzac appartenant à la CDCHS et exploité par SUEZ pour être massifiées. Elles seront ensuite apportées sur l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDND) située à Clérac (17). Cette installation appartient et est gérée par SOTRIVAL, groupe SUEZ

- **La collecte sélective** va être acheminée vers le centre de transfert de Plassac (17) appartenant au groupe SUEZ. Elle sera en suite apportée au centre de tri ATRION situé à Mornac (16). Cette installation appartient à CALITOM (syndicat de collecte et traitement des déchets de Charente)

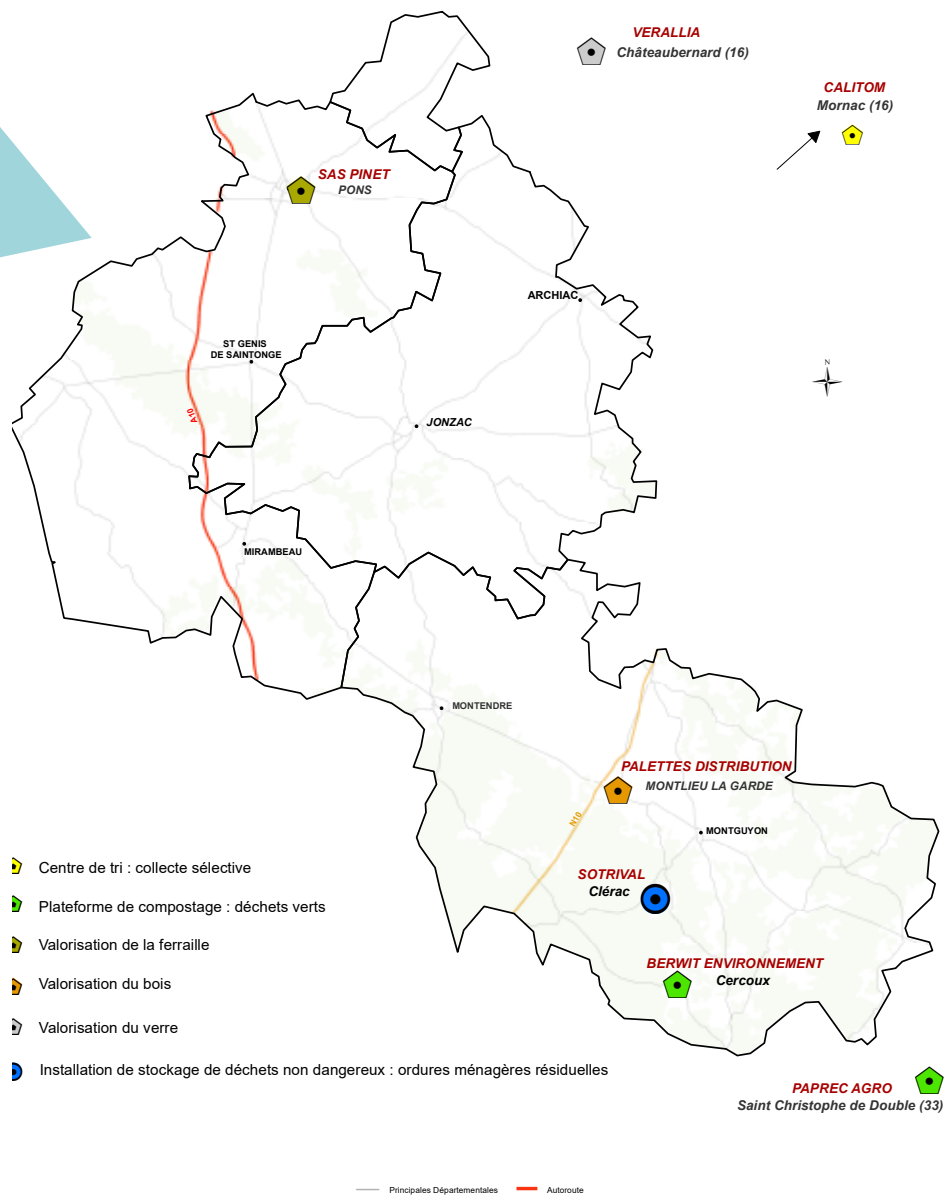
- **Les déchets collectés** sur une partie du canton des Trois Monts seront directement apportés sur l'ISDND pour les ordures ménagères. La collecte sélective sera elle massifiée sur un point de transfert situé sur le site de SOTRIVAL.

Pour **les déchets ne pouvant être collectés** dans les bacs de regroupement, 6 déchèteries appartenant et gérées par la CDCHS sont réparties sur le territoire. Une déchèterie supplémentaire située à Clérac appartenant au groupe SUEZ est également à disposition des administrés.

Enfin, pour les communes limitrophes à la Charente, une convention signée avec **CALITOM** autorise les administrés **hauts-saintongeais** à apporter leurs déchets sur les déchèteries de Baignac et Châteaubernard.

Répartition des principales infrastructures pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge



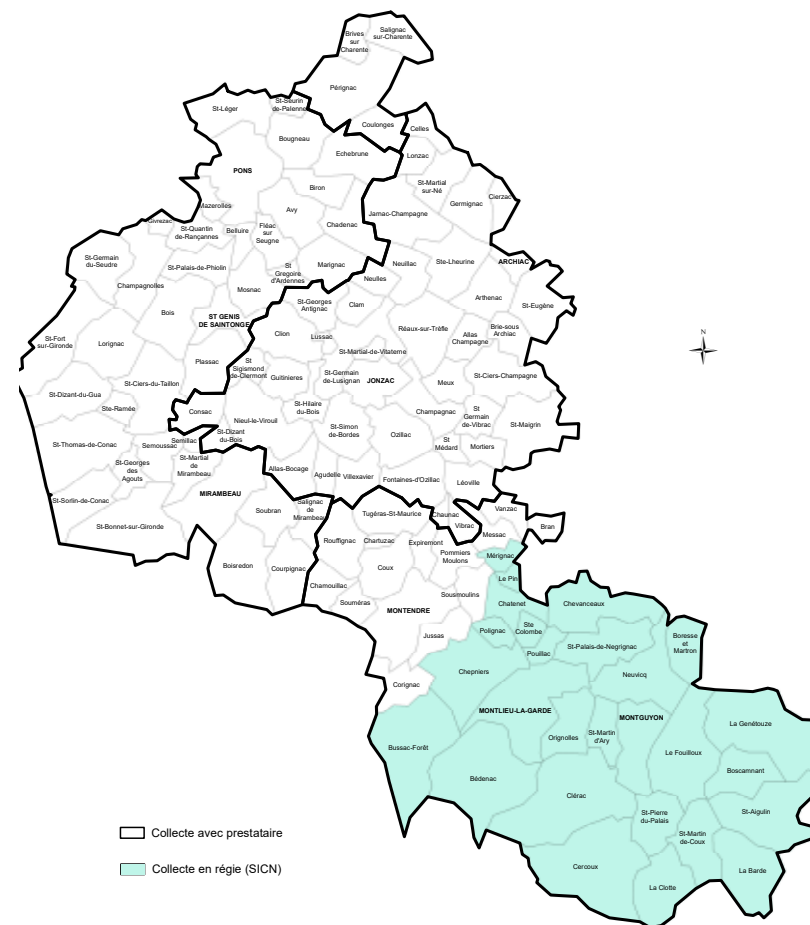
.RAPPORT ANNUEL 2019.

Voici la répartition de la collecte sur le territoire :

- 27 communes du canton des Trois Monts sont collectées en régie via le **Syndicat intercommunal de Cylindrage et de Nettoyement (SICN)**
- Les autres communes sont quant à elles collectées par un **prestataire de collecte privé**

Répartition de la collecte Régie / Prestataire

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge



.RAPPORT ANNUEL 2019.

DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

		MODE DE COLLECTE				
		PORTE À PORTE	COLLECTE DE PROXIMITÉ	POINT D'APPORT VOLONTAIRE	DÉCHÈTERIE	COMPOSTAGE DOMESTIQUE OU PARTAGÉ
TYPE DE DÉCHETS	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	✓	✓			
	RECYCLABLES SECS	✓	✓			
	VERRE			✓	✓	
	BIODÉCHETS					✓
	DÉCHETS DANGEREUX				✓	
	CARTON	✓	✓		✓	
	TOUT VENANT				✓	
	FERRAILLES				✓	
	DÉCHETS VERTS				✓	✓
	DÉCHETS D'EQUIPEMENT D'AMEUBLEMENT				✓	
	DÉCHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE				✓	

INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR RAPPORT À 2010

Les **déchets ménagers et assimilés** rassemblent toutes les catégories de déchets produits par les ménages soit :

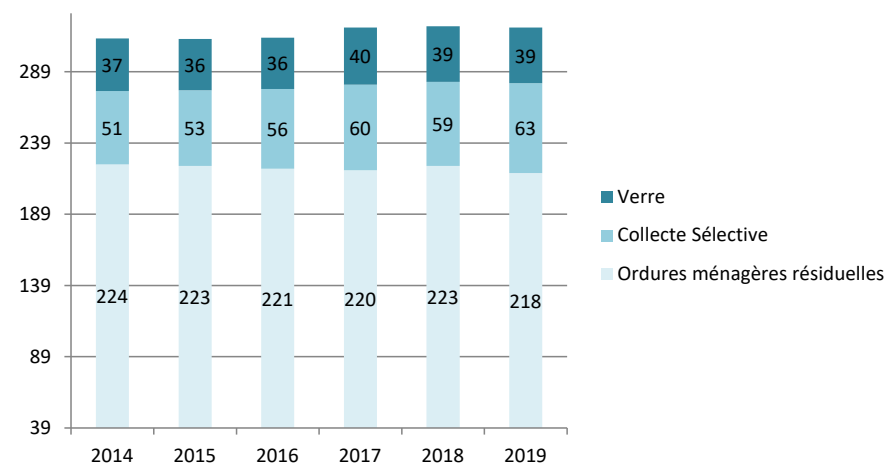
- les ordures ménagères résiduelles (sacs noirs)
- la collecte sélective (sacs jaunes)
- le verre
- les déchets apportés en déchèterie

Entre 2010 et 2019, ces déchets ont augmenté de 13%. Cette forte augmentation est en partie due au fait que le territoire de la CDCHS s'est agrandi en 2014 grâce à la fusion avec la Communauté de Communes de la Région de Pons.

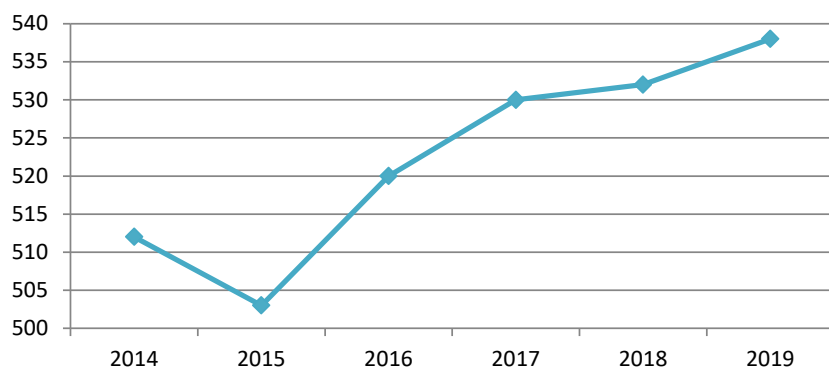
A territoire égal, soit entre 2014 et 2019, la quantité de **déchets ménagers et assimilés** a tout de même augmenté mais de 5% seulement. Cela est essentiellement dû à l'augmentation des tonnages apportés en déchèterie notamment les déchets verts et le tout-venant.

Il est à noter quand même que les **ordures ménagères résiduelles** ont, elles, diminué de 3% sur cette période et la collecte sélective augmentée de 22%. Les tonnages de verre restant quant à eux constants.

Évolution des tonnages de déchets par catégories en kg/hab/an



Évolution des tonnages de déchets ménagers en kg/hab/an



DESCRIPTION DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

10

Depuis 2011, la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a mis en place des actions de prévention des déchets afin de réduire non seulement les ordures ménagères mais également la collecte sélective et les déchets apportés en déchèterie.

Plusieurs actions phares ont été mises en place et sont toujours en cours :

- **Promotion du compostage individuel et domestique** : l'objectif est de détourner les biodéchets des ordures ménagères pour en faire un compost qui peut être utilisé pour les plantations du jardin. Fin 2019, plus de 8970 foyers compostent leurs déchets soit 29% des foyers de Haute-Saintonge

- **Promotion de l'autocollant STOP-PUB** : distribué aux foyers volontaires depuis 2011, celui-ci a été envoyé dans tous les foyers en 2019 à l'occasion de la communication sur l'extension des consignes de tri. Il vise à

réduire les tonnages de collecte sélective en supprimant la publicité

- **Création d'un espace recyclerie sur les déchèteries** : en partenariat avec plusieurs associations Emmaüs, la Glanerie du Moulin, le Moulin Solidaire, des espaces de récupération pour tout type de biens ont été créés sur chacune des déchèteries. Lorsque les espaces dédiés sont pleins, les associations viennent récupérer les objets pour les revendre à prix modique sur leurs sites. Cette action a pour but de réduire les tonnages de tout-venant ainsi détournés en réemploi

- **Mise en place de la collecte des textiles** : plus de 70 bornes ont été installées sur le territoire. Celles-ci ont pour but de donner une deuxième vie aux textiles soit par le réemploi soit par valorisation matière (isolation phonique par exemple)

PRÉCOLLECTE

Ordures ménagères résiduelles : les ordures ménagères résiduelles communément appelées « sac noir » doivent être mises dans un sac, au choix de l'administré, puis apportées dans un bac de regroupement de 660 litres à couvercle vert.

Collecte sélective : la collecte sélective ou « sac jaune » qui concerne les emballages recyclables, doit être mise dans un sac jaune translucide fourni gratuitement par la CDCHS en mairie ou en déchèterie. Ce sac jaune doit ensuite être déposé dans un bac de regroupement de 660 litres à couvercle jaune.

L'utilisation des sacs fournis par la CDCHS est indispensable car ils permettent l'identification du déchet par les équipes de collecte et leur transparence permet un contrôle

visuel rapide des erreurs de tri potentiellement commises.

Les bacs de regroupement pour les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective sont situés dans une limite de 500 m maximum de chacune des habitations de la Haute-Saintonge. Pour les centres bourgs où la mise en place de bacs de regroupement n'est pas possible, les administrés doivent utiliser les sacs jaunes fournis pour la collecte sélective et les sacs de leur choix pour les ordures ménagères. Ces sacs sont ensuite à sortir devant chez eux le jour de passage du camion de collecte.

Verre : le verre doit être apporté dans des colonnes de tri d'apport volontaire de couleur verte.

EQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

		FLUX DE DÉCHETS EN APPORT VOLONTAIRE					
		VERRE	DÉCHETS VERTS	ENCOMBRANTS *	CARTON BRUN	TEXTILES	DÉCHETS DANGEREUX
CONTENANTS	NOMBRE DE CONTENANTS DISPONIBLES	374	9	9	9	71	9
	TYPE DE CONTENANT	Colonne	Bennes en déchèterie	Bennes en déchèterie	Bennes en déchèterie	Colonne	Bennes en déchèterie
	RATIO DU NOMBRE DE CONTENANTS PAR HABITANT	1 pour 1821	1 pour 7 554	1 pour 7 554	1 pour 7 554	1 pour 958	1 pour 7 554
	TONNAGE COLLECTÉ	2 639 t	4 454 t	9 629 t	331 t	208 t	151 t

* La catégorie « encombrants » inclut : le tout-venant, les meubles, la ferraille, le bois et les DEEE (déchets d'équipement électrique et électronique)

11

ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

	TYPE DE DÉCHETS COLLECTÉS EN POINTS DE REGROUPEMENT ET PORTE À PORTE	
	OMR	RECYCLABLES SECS
POPULATION DESSERVIE	67 989	67 989
TONNAGES ANNUELS	14 796 t	4 257 t
COULEUR DU BAC	Sacs ou bacs normalisés Bacs 660 ou 770 l à couvercle vert	Sacs jaunes translucides ou bacs normalisés Bacs 660 ou 770 l à couvercle jaune

FRÉQUENCE DE LA COLLECTE

TYPE DE COLLECTE	SECTEUR	HABITANTS	OMR	FRÉQUENCE DE COLLECTE	
				FRÉQUENCE NORMALE	EXPÉRIMENTATION
12	SECTEUR 1 :	3 442 HABITANTS	OMR	3 x par semaine	
			Recyclables secs	1 x par semaine	
	SECTEUR 2 :	7 383 HABITANTS	OMR	2 x par semaine	
			Recyclables secs	1 x par semaine	
	SECTEUR 3 :	57 164 HABITANTS	OMR	1 x par semaine	
			Recyclables secs	1 x tous les 15 jours	
	SECTEUR 4 :	15 COMMUNES SOIT 5 585 HABITANTS AU 1ER JUILLET 2019	OMR		1 x tous les 10 jours
			Recyclables secs		1 x tous les 10 jours
	SECTEUR 5 :	27 COMMUNES SOIT 17 032 HABITANTS AU 15 SEPTEMBRE 2019	OMR		1 x tous les 10 jours
			Recyclables secs		1 x tous les 10 jours

FOCUS SUR LES DÉCHÈTERIES

Les 6 déchèteries du territoire acceptent les particuliers et les professionnels.

Ci-dessous leur localisation et horaires d'ouverture :

Déchèterie d'Arthenac
Les forêts blanches - 17 520 Arthenac
Tél / Fax. 05 46 49 79 90

	Horaires été & hiver	
	Matin	APM
L	9h00-12h30	14h00-17h30
M	Fermé	Fermé
M	9h00-12h30	14h00-17h30
J	Fermé	Fermé
V	9h00-12h30	14h00-17h30
S	9h00-12h30	14h00-17h30
D	Fermé	Fermé

Déchèterie de Lorignac
Les Terres des Caves - 17 240 Longnac
Tél / Fax. 05 46 70 13 96

	Horaires été & hiver	
	Matin	APM
L	Fermé	Fermé
M	9h00-12h30	14h00-17h30
M	9h00-12h30	14h00-17h30
J	9h00-12h30	14h00-17h30
V	Fermé*	Fermé*
S	9h00-12h30	14h00-17h30
D	Fermé	Fermé

Déchèterie de Guîtres
6, rue Pont Richard - 17 500 Guîtres
Tél / Fax. 05 46 48 32 81

	Horaires été & hiver	
	Matin	APM
L	9h00-12h30	14h00-17h30
M	9h00-12h30	14h00-17h30
M	9h00-12h30	14h00-17h30
J	9h00-12h30	14h00-17h30
V	9h00-12h30	14h00-17h30
S	9h00-12h30	14h00-17h30
D	Fermé	Fermé

*Horaires été (du 1/04 au 30/09) : Ouvert le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Déchèterie de Montendre
21 du Léopard - 17 130 Montendre
Tél / Fax. 05 46 49 08 78

	Horaires été & hiver	
	Matin	APM
L	9h00-12h30	14h00-17h30
M	9h00-12h30	14h00-17h30
M	9h00-12h30	14h00-17h30
J	9h00-12h30	14h00-17h30
V	9h00-12h30	14h00-17h30
S	9h00-12h30	14h00-17h30
D	Fermé	Fermé

Déchèterie de St-Aigulin
La Becasse - 17 360 St-Aigulin
Tél / Fax. 05 46 70 43 64

	Horaires été & hiver	
	Matin	APM
L	Fermé	Fermé
M	Fermé	Fermé
M	9h00-12h30	14h00-17h30
J	9h00-12h30	14h00-17h30
V	9h00-12h30	14h00-17h30
S	9h00-12h30	14h00-17h30
D	Fermé	Fermé

Déchèterie de Cézac
Le bois roussseau - 17 270 Cézac
Tél / Fax. 05 46 04 03 38

	Horaires été & hiver	
	Matin	APM
L	Fermé	Fermé
M	8h30-12h00	14h00-17h15
M	8h30-12h00	14h00-17h15
J	8h30-12h00	14h00-17h15
V	8h30-12h00	14h00-17h15
S	9h00-12h30	14h00-18h00
D	Fermé	Fermé

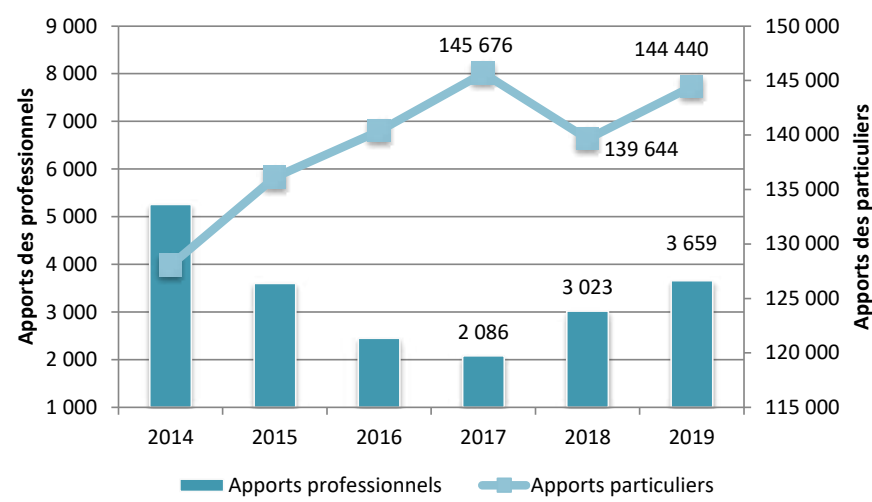
Déchèterie de Pons
Les Chauveaux - 17 800 Pons
Tél / Fax. 05 46 94 18 19

	Horaires été & hiver	
	Matin	APM
L	9h00-12h30	14h00-17h30
M	9h00-12h30	14h00-17h30
M	9h00-12h30	14h00-17h30
J	9h00-12h30	14h00-17h30
V	9h00-12h30	14h00-17h30
S	9h00-12h30	14h00-17h30
D	Fermé	Fermé

Déchèterie de Baignes :
Champ du moulin à vent - 16 300 Touverac
Tél / Fax. 05 45 79 19 24

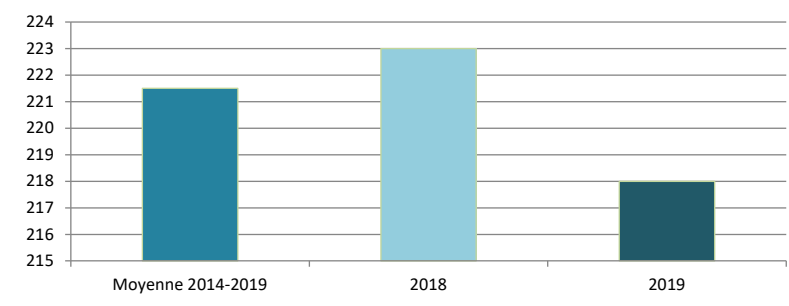


Niveau fréquentation, le nombre de professionnels, comptabilisé à la main jusqu'en 2018, avait tendance à diminuer mais il augmente depuis 2018, date de mise en place du logiciel informatique. Les particuliers sont quant à eux toujours comptabilisés de façon manuelle par les agents de déchèterie.



EVOLUTION DES TONNAGES

Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectés en kg/hab



EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

14

Depuis 2012, la collecte des emballages s'est progressivement développée pour remplacer les colonnes d'apport volontaire par une collecte en porte à porte ou bacs de regroupement. Depuis des sacs jaunes translucides sont mis à disposition des habitants dans les mairies et dans les déchèteries afin de faciliter le geste de tri.

Les collectes des ordures ménagères est quand à elle toujours la même depuis plus de 15 ans. Les administrés doivent déposer leurs sacs en porte à porte ou dans des bacs de regroupement.

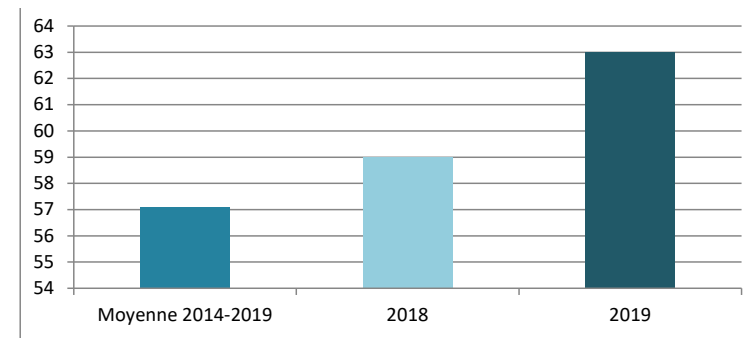
Concernant le verre, entre 2016 et 2019, le parc de colonnes d'apport volontaire a été renouvelé entièrement. Les colonnes sont toujours de couleur verte mais disposent désormais d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Concernant les déchèteries, de nouvelles filières se mettent en place régulièrement. Ces dernières années, les déchèteries de Haute-Saintonge ont notamment accueilli les filières suivantes :

- **Eco-DDS** : pour le tri des déchets diffus spécifiques (déchets dangereux)
- **Eco-mobilier** : pour les déchets d'éléments d'ameublement (meubles)
- **Le polystyrène** : uniquement sur la déchèterie de Guitinières pour l'instant

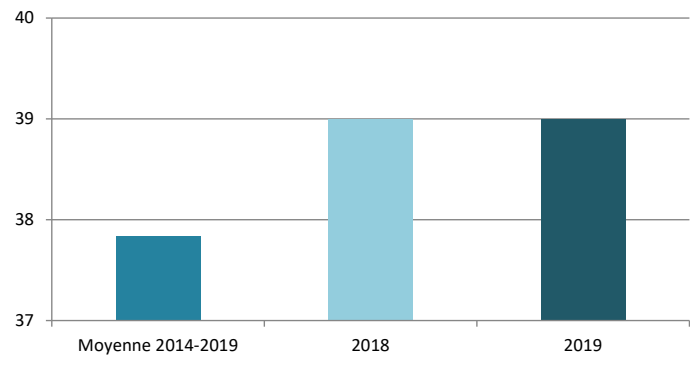
Les déchèteries de Montendre, Guitinières et Lorignac ont subi des travaux d'agrandissement pour pouvoir accueillir ces nouvelles filières en 2014 et 2017. De plus des gardes corps ont été installés sur tous les quais de chacune des déchèteries pour préserver la sécurité des usagers et des agents d'accueil.

Evolution des tonnages de recyclables collectés en kg/hab

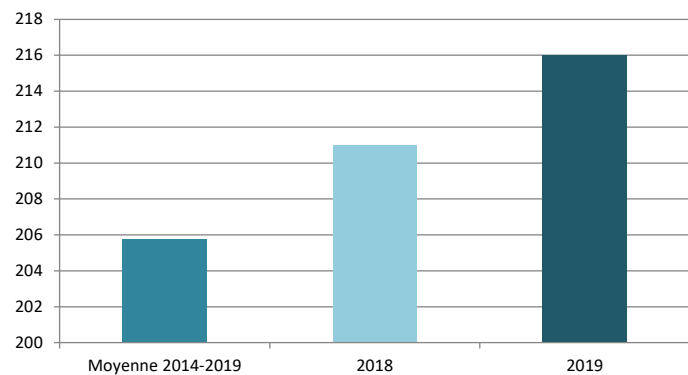


15

Evolution des tonnages de verre collectés en kg/hab

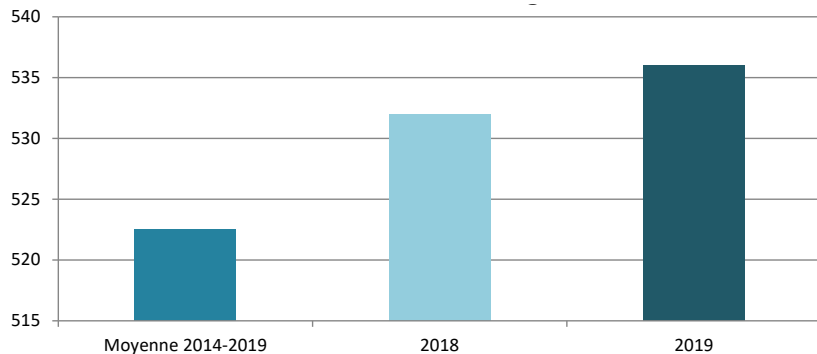


Evolution des tonnages de déchets collectés en déchèterie en kg/hab

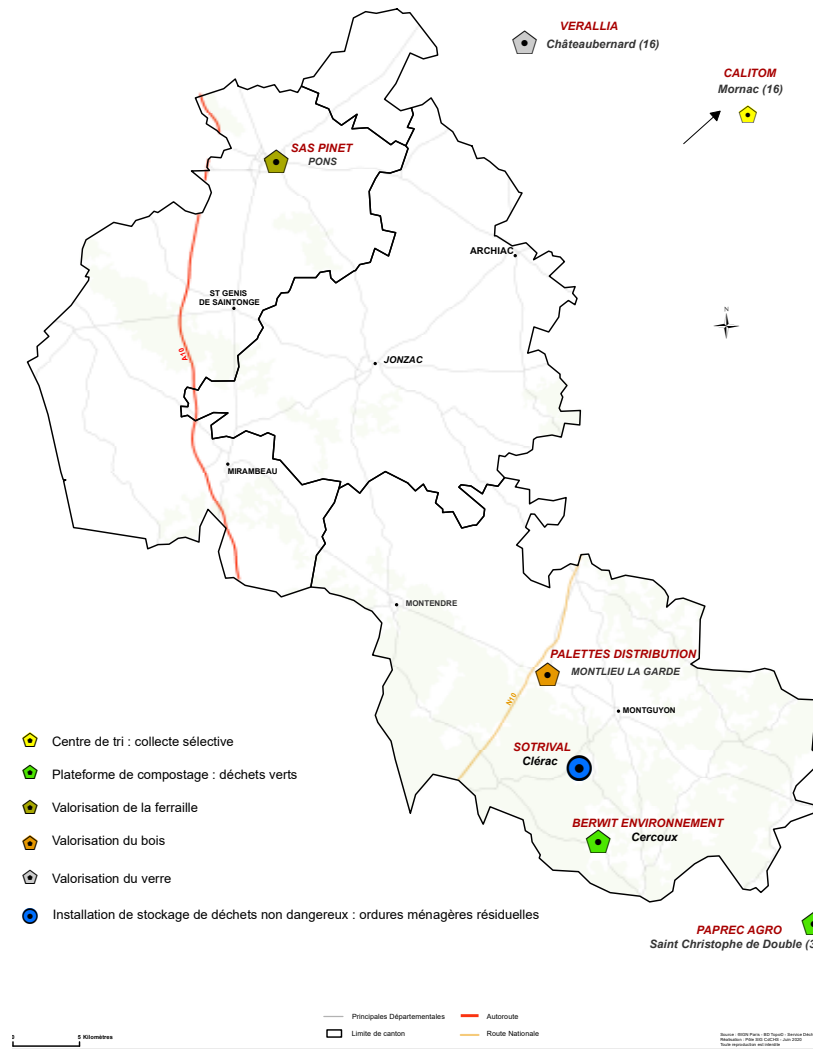


EVOLUTION DU TONNAGE TOUS FLUX CONFONDUS

Evolution des tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés collectés en kg/hab



Répartition des unités de traitement des déchets ménagers et assimilés



NATURE DES TRAITEMENTS

	ISDND	CENTRE DE TRI ATRION	ST GOBAIN	PALETTES DISTRIBUTION	SAS PINET	BERWIT ENVIRONNEMENT ET PAPREC AGRO	SIAP	ECOLOGIC	RECYLUM	ECO-MOBILIER	BATRIBOX
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	✓										
EMBALLAGES RECYCLABLES		✓									
VERRE			✓								
TOUT-VENANT	✓										
CARTONS		✓									
BOIS				✓							
FERRAILLE					✓						
DÉCHETS VERTS						✓					
DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES							✓				
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE								✓			
BATTERIES					✓						
LAMPES USAGÉES									✓		
DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT										✓	
PILES											✓

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux située à Clérac et gérée par SOTRIVAL, filiale du groupe SUEZ.

Suite à leur stockage, les déchets vont se décomposer et produire du biogaz* qui va être lui-même utilisé par l'usine voisine IMERYS pour chauffer les fours.

*Le biogaz est un gaz résultant du processus de dégradation biologique des matières organiques en l'absence d'oxygène. Il contient une forte proportion de méthane (50%) et possède donc un fort potentiel calorifique et énergétique. Il doit être capté pour éviter les nuisances (odeurs) et la contribution à l'effet de serre. Une fois capté, il peut être valorisé car il constitue une source d'énergie qui se substitue à l'énergie fossile (pétrole).

Centre de tri : le centre de tri ATRION de CALITOM situé à Mornac est un centre de tri récent permettant de regrouper les déchets par catégorie avant leur envoi dans les usines de recyclage à savoir :

- Bouteilles transparentes (PET clair)
- Bouteilles transparentes de couleurs (PET foncé)
- Bouteilles et flacons opaques (PEHD)
- Papiers
- Cartons bruns
- Cartonnettes
- Briques alimentaires (TETRA)
- Boîtes de conserve et canettes en acier
- Boîtes de conserve et canettes en aluminium
- Petits aluminium (dosettes café)

Une fois séparés, ces matériaux vont être compactés et mis en balles pour être ensuite expédiés vers leur site de recyclage.

St Gobain : site de recyclage du verre situé à Châteaubernard

Palettes Distribution : entreprise située à Montlieu la Garde. Le bois va être décheté en plaquettes utilisées dans les chaufferies bois

SAS Pinet : entreprise située à Pons. Les métaux vont être triés puis refondus. Les

batteries vont être envoyées vers l'installation de traitement RECYLEX située à Villefranche sur Saône. Elles y seront broyées puis fondues afin de créer de nouvelles batteries.

Berwit Environnement et Paprec Agro : plateforme de compostage respectivement situées à Cercoux et St Christophe de Double.

SIAP : site de traitement par incinération des déchets dangereux comme les pots de peinture, les produits phytosanitaires...

Ecologic : Eco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des déchets électriques. Ils sont démantelés et chaque matériau est orienté vers la filière de recyclage qui lui convient

Recylum : éco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des lampes.

Eco-mobilier : éco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des meubles. Ces derniers sont démantelés et chaque matériau est orienté vers la filière de recyclage qui lui convient

Batribox : éco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des piles. Les matériaux contenus dans les piles et accumulateurs vont être extraits puis traités par pyrométallurgie ou hydrométallurgie. Les métaux ainsi récupérés serviront à la fabrication de nouveaux biens de consommation de notre quotidien comme les tuyaux de cuivre, les pièces automobiles, gouttières, vélos, clés, piles et batteries neuves...

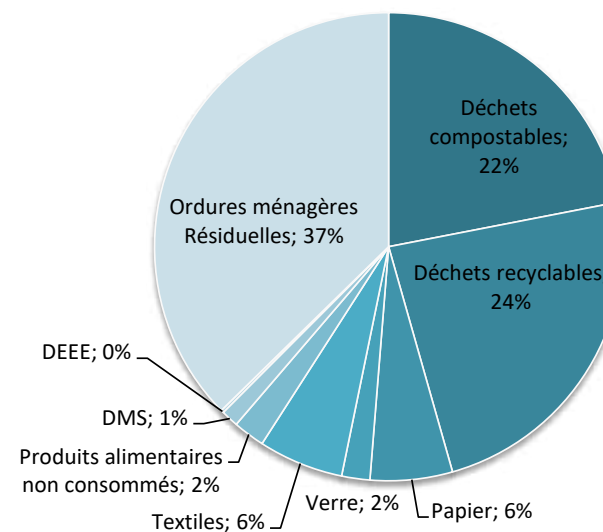
LE DEVENIR DES DÉCHETS TRIÉS :

MATÉRIAUX	USINE DE RECYCLAGE	DEVENIR DU DÉCHET
Bouteilles transparentes (PET clair)	Régène Atlantique Bayonne (64)	Bouteilles transparentes Fibres textiles (couettes, peluches, polaires, ...)
Bouteilles transparentes de couleurs (PET foncé)	Régène Atlantique Bayonne (64)	Fibres textiles (couettes, peluches, polaires, ...)
Bouteilles et flacons opaques (PEHD)	PAPREC FPR Limay (78) PAPREC MPB La Loyère (71)	Bancs, arrosoirs, seaux, pots de fleurs, barquettes, gaines électriques, ...
Papiers	Saïca Tarnos (40)	Papier recyclé, papier hygiénique, ...
Cartons bruns	Saïca en Espagne	Cartons ondulés
Cartonnettes	Saïca Tarnos (40)	Cartonnettes
Briques alimentaires (TETRA)	Vilella Nord Espagne	Papier cadeau, essuie-tout, ...
Boîtes de conserve et canettes en acier	DECONS SA Le Pian Médoc (33) DERICHEBOURG AFM RECYCLAGE Colomiers (31) CELSA Boucau (64)	Boîtes de conserve, boules de pétanque, tire-bouchons, ...
Boîtes de conserve et canettes en alu	SIRMET Boulazac (24)	Trottinettes, TGV, moteurs, ...
Verre	St Gobain Emballages Cognac (16)	Bouteilles en verre

CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Le 17 décembre 2019, le service de gestion des déchets ménagers et assimilés a réalisé **une caractérisation des ordures ménagères**. Cela consiste à prendre un échantillon de sacs noirs à l'issue des collectes et d'ouvrir ensuite les sacs pour trier les déchets par catégorie.

Ce jour-là, 6 échantillons de 6 tournées différentes ont été caractérisés, voici les résultats généraux :



Seulement 37 % de déchets catégorisés auraient dû être enfouis. En effet, 22% auraient pu être compostés, 38 % auraient dû être triés puis recyclés. Les 2% de produits alimentaires non consommés correspondent à du gaspillage alimentaire qui aurait pu être évité en adaptant ses achats.

LES ENJEUX DU RECYCLAGE :

Acier

1 tonne d'acier recyclée = 1,09 m3 d'eau économisé

Aluminium

30 % de l'aluminium que nous utilisons chaque jour est issu du recyclage

Briques alimentaires

1 tonne de briques alimentaires recyclée = 2 tonnes de bois économisées

Papiers - Cartons

Ils se recyclent une dizaine de fois.

1 tonne de papier recyclée = 2,6 tonnes de bois économisées

Bouteilles et flacons en plastique

1 tonne de bouteilles en plastique recyclée = 830 litres de pétrole brut économisés

Verre

Il se recycle à l'infini. 1 bouteille sur 2 est fabriquée avec du verre recyclé.

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

L'extension des consignes de tri a été mise en place progressivement sur le territoire de la Haute-Saintonge. Elle permet aux administrés de pouvoir trier dans la collecte sélective plus d'emballages qu'auparavant. Désormais tous les emballages en plastique autres que les bouteilles et flacons peuvent être triés soit par exemple : les pots de yaourt, les films en plastique, les barquettes etc...

Dès juillet 2019, 15 communes du territoire sont passées en extension des consignes de tri avec une adaptation des fréquences de collecte due à la modification des volumes collectés. En septembre 2019, 27 autres communes ont bénéficié du même changement.

Communication extension des consignes de tri 2020

Tous les emballages se trient

Trions + FORT

NOUVEAUTÉS !

JE TRIE TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE.

- Toutes les barquettes
- Tous les sacs et sachets et tous les films
- Tous les pots et boîtes

NOUVEAUTÉS !

JE TRIE TOUS LES PETITS EMBALLAGES ACIERS ET ALUS.

- Tous les bouchons vissés sur les bouteilles
- Tous les sachets et capsules de café / thé et les paquets de compte
- Tous les bouchons à vis, les couvercles, les opercules et les capsules de boîtes et de canettes
- Tous les bidons et bidons de médicaments (avant de les avoir vidés !)

LES SACS JAUNES SONT À RETIRER DANS VOTRE MAIRIE OU DANS LES DÉCHÈTERIES DE LA HAUTE-SAINTONGE

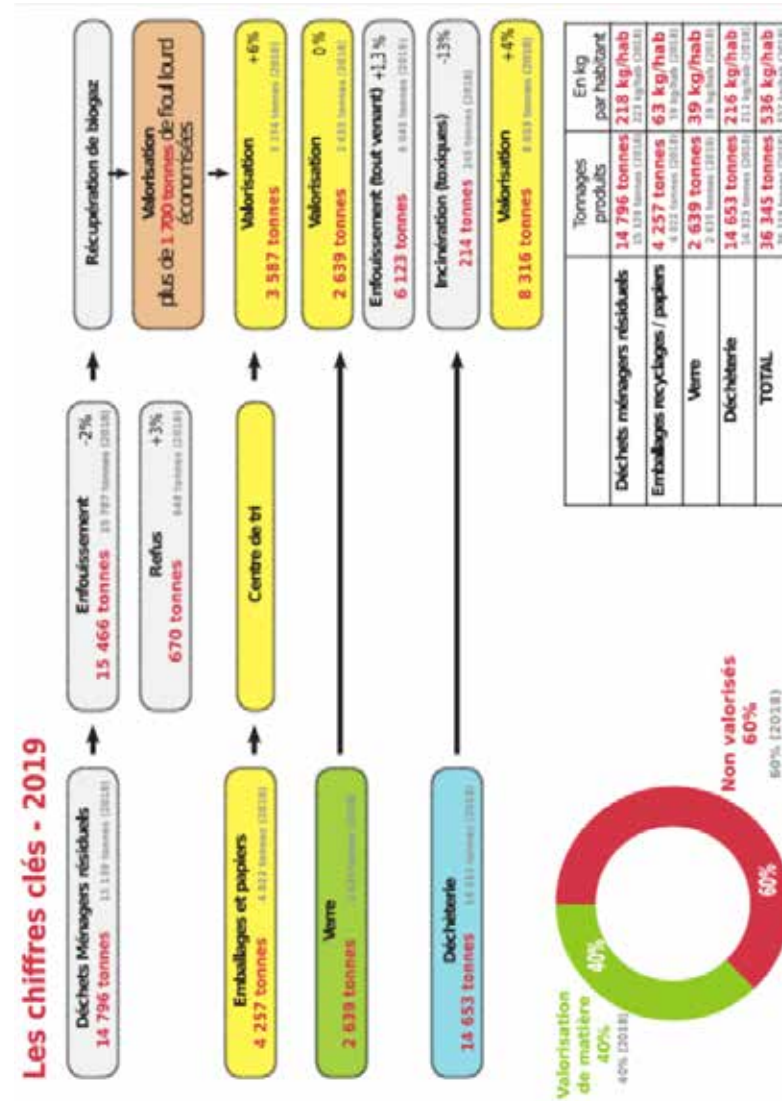
TOUS LES EMBALLAGES NI COMPACTÉS, NI IMBRIQUÉS

SÉPARER LES OPERCULES DES EMBALLAGES

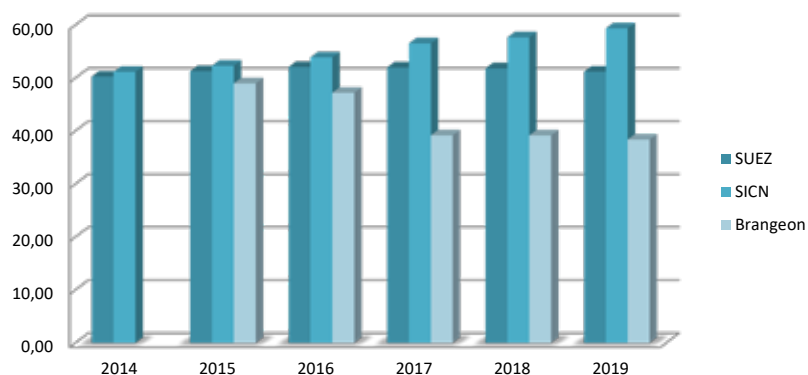
CONSERVER LES BOUCHONS VISSÉS SUR LES BOUTEILLES

PAS BESOIN DE LAVÉ LES EMBALLAGES, il suffit juste qu'ils soient bien vidés !

WWW.HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/DECHETS



	NOMBRE DE KM PARCOURUS	CARBURANT CONSOMMÉ	CONSOMMATION DES VÉHICULES EN LITRES POUR 100 KM
SUEZ	348 570	178 517	51,21
SICN	92 739	55 073	59,38
BRANGEON	48 416	18 592	38,40



LE SERVICE DE COLLECTE

Le prestataire SUEZ Environnement emploie environ 31 personnes qui sont basées sur le site de Plassac.

SECTEUR D'ACTIVITÉ	POSTE OCCUPÉ	NOMBRE DE PERSONNES
Collecte des déchets ménagers	Conducteurs	14
	Eboueur/Rippeur	10
Enlèvement des bennes de déchèterie	Conducteurs de camions à bras	5
Responsable du site	Attachée d'exploitation	1
	Assistante	1
Administration	Chef de secteur	1
Maintenance	Responsable de la maintenance	1
Transfert	Transfert Jonzac	1,5
	Transfert Plassac	0,5

Pour le SICN, 3 équipes de 2 à 3 agents sont nécessaires pour les collectes en régie. 1 agent assure l'encadrement et un agent la partie administrative.

La collecte du verre emploie un conducteur et un encadrant technique.

Le service de collecte nécessite donc au total au minimum 45 personnes.

LE SERVICE DÉCHÈTERIE

Le fonctionnement des 6 sites est assuré grâce à 12 agents employés par la CDCHS. Les déchèteries de Guitinières, Montendre et Pons comptent 2 à 3 agents par déchèterie. Les 3 autres déchèteries ont 1 agent chacune. La recyclerie Emmaüs est gérée par 1 agent employé par la Communauté de Communes.

LE SERVICE TRAITEMENT

Ce service se déroule en 2 phases

- le centre de tri
- l'enfouissement

Le site de SOTRIVAL à Clérac emploie une dizaine d'agents au centre d'enfouissement. Le centre de tri ATRION situé à Mornac emploie quant à lui 46 personnes.

LE SERVICE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Au sein de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, la commission gestion des déchets ménagers participe au développement et aux orientations. Elle suit la mise en œuvre des décisions, encadre et organise les missions des salariés et veille à leur bonne exécution.

Le service déchets compte 5 personnes: 1

technicien de collecte, 1 animatrice prévention des déchets et 2 agents de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets et 1 référent déchèteries.

Le service est supervisé par le directeur du pôle Environnement, Energie.

Tous travaillent également en collaboration avec les autres services de la collectivité.

Au total, la gestion des déchets en Haute-Saintonge emploie près de 120 personnes, tous services confondus.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA SÉCURITÉ DES AGENTS

Le service de collecte

- 26
- La Communauté de Communes veille au respect des règles de sécurité dans le cadre des collectes des déchets ménagers. Depuis 2007, la collectivité, en partenariat avec SUEZ Environnement et le SICN, a travaillé sur l'élimination de l'ensemble des risques de collecte conformément à la réglementation R388 de la CNAM modifiée par la R437.

La suppression des marches arrière et des manœuvres dangereuses et l'optimisation des circuits de collecte a permis d'améliorer les

conditions de travail des équipages de collecte. La mise en place de bacs de regroupement a également permis de limiter les ports de charges et d'éviter les problèmes de dos pour les rippeurs.

LE SERVICE DÉCHÈTERIE

La sécurité des gardiens est l'une des priorités de la Communauté de Communes. Un règlement intérieur existe sur chacune des déchèteries en plus du document unique identifiant les risques existants et les moyens d'y faire face.

Chaque agent est équipé d'une tenue conforme à la réglementation permettant d'assurer sa sécurité. Les tenues sont renouvelées régulièrement et adaptées aux saisons pour le confort des agents.

Chaque année, une formation incendie leur est dispensée ainsi qu'une formation pour les produits toxiques depuis 2011 (dispensée par la société de collecte de ces déchets).

Depuis 2011, les déchèteries sont équipées de vidéosurveillance ce qui limite l'intrusion des récupérateurs, et les gardiens se sentent plus en sécurité.

Depuis fin 2013, les agents bénéficient de formation de Sauveteur Secouriste au Travail (SST).

PARTIE 2

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS RESTITUTION

ANNÉE 2019	OMR	VERRE	EMBALLAGES ET PAPIERS	DÉCHÈTERIES	COLLECTE DES PROFESSIONNELS – PAPIERS DE BUREAU
FRÉQUENCE	C0,67 à C3	-	C0,67 à C1	6 déchèteries en régie + 1 privée + 2 sous convention	Tous les 3 mois
COLLECTE ET CONTENANTS	Porte à porte Point de regroupement (bacs 660 litres) Prestataire	Apport volontaire 374 points Prestataire	Porte à porte Point de regroupement (bacs 660 litres) Prestataire		Porte à porte Bacs 340 litres Prestataire
TRANSPORT	Prestataire	-	Prestataire	Prestataire	Prestataire
TRAITEMENT	Stockage ISDND Prestataire	-	Tri à ATRION Prestataire	Divers traitement gérés par des Prestataires	-

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITÉS DE DÉCHETS COLLECTÉS PAR LA COLLECTIVITÉ RESTITUTION

ANNÉE 2019	OMR	OMR	EMBALLAGES ET PAPIERS	DÉCHÈTERIES	COLLECTE DES PROFESSIONNELS – PAPIERS DE BUREAU *	TOTAL
POPULATION DESSERVIE	67 989	67 989	67 989	67 989	-	67 989
TONNAGE EN TONNES	14 796	14 796	4 257	14 653	25	37 618
KG/HAB	218	218	63	216	33	536
KG/HAB DONNÉES AREC CHARENTE MARITIME 2018	263	263	75	295	-	682
ÉCART RATIO AREC	-17 %	-17 %	-16%	-21%	-	-19%

*Les tonnages de papiers de bureau ont été répartis en fonction du nombre d'entreprises collectées. Il s'agit donc de 33 kg/point de collecte. Ces données ne sont pas comptabilisées dans la colonne « Total ».

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles du territoire est faible par rapport à celui de la Charente-Maritime.

MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

NOM DE L'ENTREPRISE	GROUPE AFFILIÉ	NATURE PRESTATION	DURÉE DU CONTRAT	ECHÉANCE	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS RÉALISÉ EN 2019
SUEZ		Collecte OM, CS et Papiers	7 ans	12/01/2020	2 625 783 €
BRANGEON		Collecte du verre et CS	7 ans	12/01/2020	146 777 €
SOTRIVAL	SUEZ	Traitement OM	5 ans	31/12/2023	1 220 675 €
CALITOM		Tri collecte sélective	4 ans	31/12/2022	772 606 €
SUEZ		Collecte déchèteries	5 ans	12/01/2020	1 193 612 €
PINET		Collecte ferraille et batteries	2,5 ans	12/01/2020	0 €
SIAP	VEOLIA	Collecte DDS	18 mois	12/01/2020	66 478 €

A savoir que les marchés de traitement des ordures ménagères et de tri des recyclables ont été renouvelés en 2019.

Les marchés de collecte vont quant à eux être renouvelés en 2020 que ce soit pour les ordures ménagères ou les déchèteries.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DÉSIGNATION	DEPENSES		RECETTES		COÛT NET	
	BUDGET DEPENSES 2019 EN € TTC	DEPENSES 2019 EN € TTC	BUDGET RECETTES 2019 EN € TTC	RECETTES 2019 EN € TTC	BUDGET COÛT NET 2019 EN € TTC	COÛT NET 2019 EN € TTC
COÛT STRUCTURE	96 067 €	144 678 €	0 €	22 483 €	96 067 €	122 195 €
COÛT PRÉVENTION	94 213 €	124 686 €	6 800 €	16 505 €	87 413 €	108 181 €
COÛT COMMUNICATION	53 533 €	54 910 €	0 €	52 €	53 533 €	54 858 €
COÛT COLLECTE OMR + TRANSFERT (SACS NOIRS)	1 998 946 €	1 997 729 €	5 000 €	16 671 €	1 993 946 €	1 981 058 €
COÛT COLLECTE CS, PAPIERS + TRANSFERT (SACS JAUNES)	1 163 262 €	1 386 733 €	8 000 €	9 340 €	1 155 262 €	1 377 393 €
COÛT TRAITEMENT OMR (SACS NOIRS)	1 250 903 €	1 133 148 €	0 €	0 €	1 250 903 €	1 133 148 €
COÛT TRAITEMENT (SACS JAUNES)	766 302 €	690 487 €	1 135 600 €	1 193 929 €	-369 298 €	-503 442 €
COLLECTE APPORT VOLONTAIRE VERRE	139 688 €	128 974 €	3 000 €	1 508 €	136 688 €	127 466 €
COLLECTE DÉCHÈTERIES + TRANSFERT	1 057 047 €	1 052 272 €	8 823 €	18 973 €	1 048 224 €	1 033 299 €
TRAITEMENT DÉCHÈTERIES	794 275 €	833 332 €	297 795 €	271 561 €	496 481 €	561 771 €
TOTAL DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	358 588 €	358 588 €	0 €	0 €	358 588 €	358 588 €
TOTAL COÛT AVEC DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	7 772 824 €	7 905 537 €	1 465 018 €	1 551 022 €	6 307 807 €	6 354 515 €

BUDGET INVESTISSEMENT

DÉSIGNATION	TOTAL BUDGET	RÉALISÉ	SOLDE	% RÉALISÉ
Centre de transfert	1 706 205,00 €	56 341,56 €	1 649 908,44 €	3%
Bacs roulants	171 000,00 €	163 083,78 €	7 916,22 €	95%
Colonnes de tri	48 100,00 €	48 095,28 €	4,72 €	100%
Composteurs	44 900,00 €	43 709,18 €	1 190,82 €	97%
Camion Benne ordures ménagères	184 000,00 €	185 594,21 €	- 1 594,21 €	101%
Aménagement déchèterie	248 155,00 €	131 619,45 €	116 490,55 €	53%
TOTAL	2 402 360,00 €	628 443,46 €	1 773 916,54 €	26%

LE COÛT AIDÉ DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT (DONNÉES ISSUES DE LA MATRICE DES COÛTS DE L'ADEME)

	EUROS TTC	EUROS/HABITANTS TTC
COÛT AIDÉ DU SERVICE PUBLIC	6 332 035	93,13
NIVEAU DE FINANCEMENT DONT :	6 292 343	92,55
TEOM	6 221 080	91,50
FACTURATION USAGERS PROFESSIONNELS*	71 263	1,05
ECART ENTRE COÛT ET FINANCEMENT	-39 692	-0,60
ECART ENTRE COÛT ET FINANCEMENT EN %		-1,8%

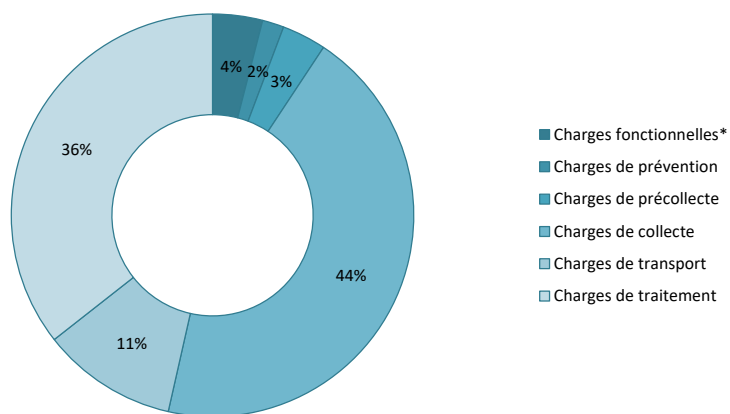
*Correspond aux apports en déchèteries des professionnels

LA NATURE DES CHARGES

POSTES DE CHARGES	COÛT EN EUROS HT
Charges fonctionnelles*	283 620
Charges de prévention	122 684
Charges de pré-collecte	251 244
Charges de collecte	3 127 216
Charges de transport	768 657
Charges de traitement	2 516 234
TOTAL DE CHARGES	7 069 655

*Charges de structure + charges de communication

Répartition des postes de charges



32

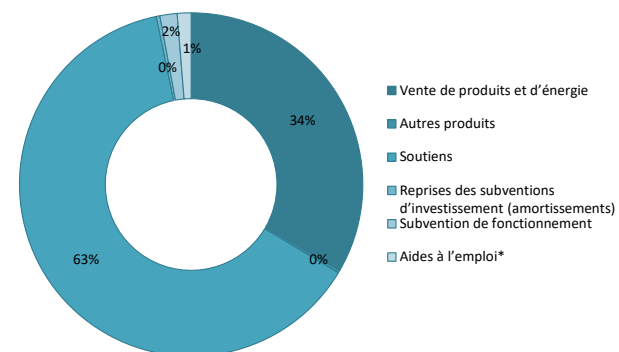
On voit très nettement que la collecte et le traitement des déchets représentent les plus gros postes de dépenses. Il faut noter que cela concerne les ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective et les déchèteries.

LA NATURE DES PRODUITS

	RECETTES EN EUROS HT
PRODUITS INDUSTRIELS, DONT	457 646
VENTE DE PRODUITS ET D'ÉNERGIE	454 114
AUTRES PRODUITS	3 532
SOUTIENS	859 862
AIDES DONT :	44 407
REPRISES DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (AMORTISSEMENTS)	4 610
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	22 061
AIDES À L'EMPLOI*	17 736

*Les aides à l'emploi sont versées par l'ASP (Agence de service et de paiement) Poitou-Charentes

Répartition des postes de produits



33

LA NATURE DES SOUTIENS

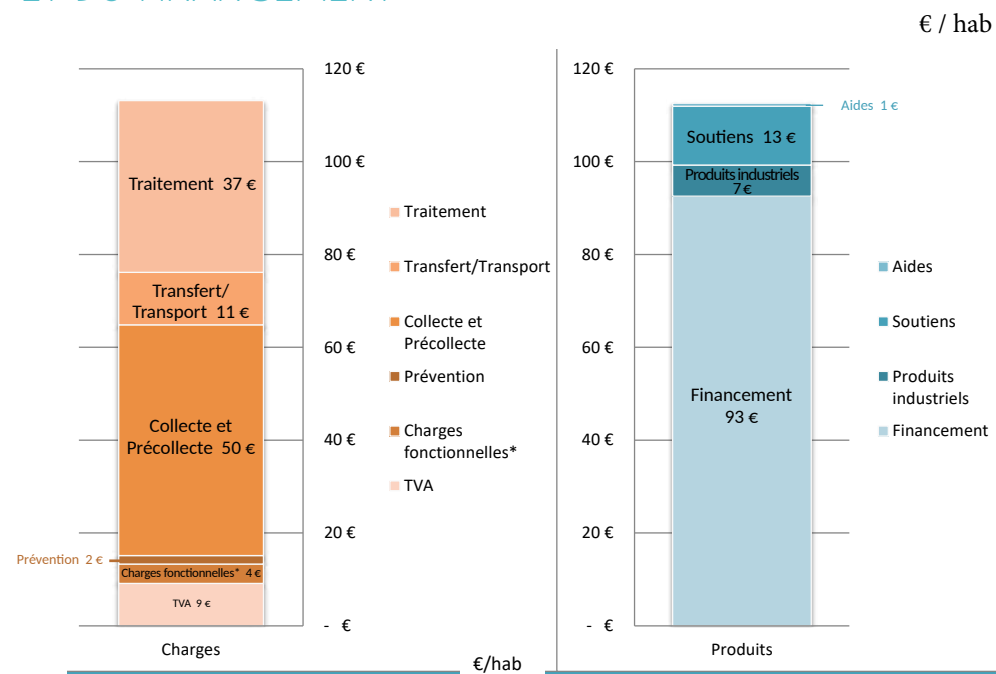
ECO-ORGANISMES	MONTANT DES SOUTIENS
CITEO	816 715,57 €
OCAD3E	45 474,25 €
ECO-MOBILIER	25 904,28 €
ECO DDS SOCIETE	13 374,86 €
ECO TLC	6 798,90 €
ADEME	22 060,50 €

Les produits proviennent essentiellement des soutiens des différents éco-organismes et des reventes des matériaux issus de la collecte sélective ou des déchèteries.

RECETTES DUES À LA REVENTE DES MATÉRIAUX

MATÉRIAUX	TOTAL
Tonnage CARTON 1.05	442,440
TOTAL	23 169,60 €
Tonnage ELA 5.03 PCC	74,980
TOTAL	749,80 €
Tonnage Q4 PET CLAIR	207,960
TOTAL	69 342,98 €
Tonnage Q5 PET FONCE	91,320
TOTAL	5 921,26 €
Tonnage JRM 1.11	48,30
TOTAL	3 139,50 €
Tonnage PEHD	111,860
TOTAL	21 096,68 €
Tonnage EMR 5.02 / 1.04 PCNC	27,960
TOTAL	2 236,80 €
Tonnage ACIER	205,506
TOTAL	19 411,53 €
Tonnage EMR 5.02 / 1.04 PCNC	614,390
TOTAL	34 720,40 €
Tonnage JRM 1.11	1 897,579
TOTAL	130 765,29 €
SUEZ RV Tonnage ALU	30,65
TOTAL	8 038,57 €
RVM Tonnage PETITS ALU	0,82
TOTAL	22,69 €
VEOLIA Tonnage GDM 1.02	516,95
TOTAL	22 922,19 €
ST GOBAIN Tonnage Verre	2 639,00
TOTAL	76 478,22 €
TOTAL Tonnage	6 909,72
TOTAL recette en €	418 015,51 €

LA RÉPARTITION DES CHARGES, DES PRODUITS ET DU FINANCEMENT



Comme vu précédemment, **les charges de collecte et de traitement de tous les déchets** confondus sont les plus importantes.

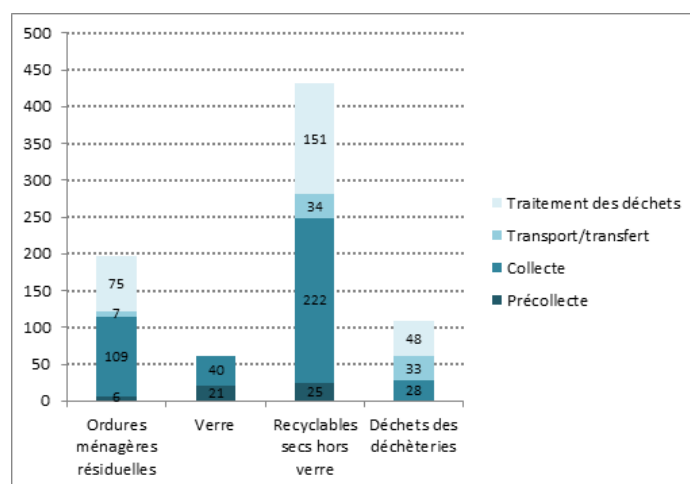
Les produits permettent de couvrir 21 € des coûts par habitant sur un total de 116 € de charges. Les produits et le financement permettent de couvrir 98% des charges. Ceci est dû à l'augmentation des frais de collecte et de traitement. Le reste est pris en charge par le budget général de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge.

LE COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX RAMENÉS À LA TONNE

	FLUX DE DÉCHETS						TOTAL
	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	VERRE	RECYCLABLES SECS HORS VERRE	DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES	DÉCHETS DES PROFESSIONNELS – PAPIER DE BUREAU	TEXTILES	
TONNAGE EN KG/HAB	218	39	63	234	33	3	
COÛT RÉSIDUEL EN €/TONNE HT	209	33	211	102	288	-30	151
COÛT RÉSIDUEL EN €/HAB HT	46	1,3	13	24	0,1	-0,09	84
TAUX DE COUVERTURE DES CHARGES PAR LES PRODUITS	0,63 %	53 %	55 %	9 %	52 %	100 %	19 %

LA RÉPARTITION DES CHARGES PAR FLUX ET PAR ÉTAPE TECHNIQUE

Coût par étape technique et par flux en €/t

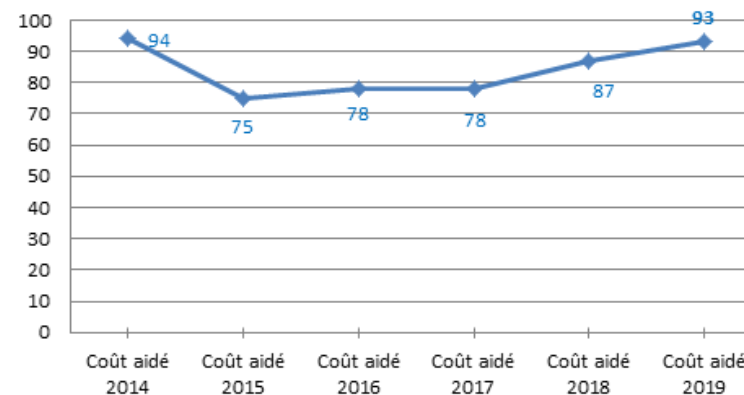


Ce graphique confirme que les postes de dépenses les plus importants sont bien la collecte et le traitement surtout pour les ordures ménagères et les recyclables.

Evolution du coût aidé TTC par flux en €/tonne

	OMR	VERRE	RSOM HORS VERRE	DÉCHÈTERIES	TOTAL
COÛT AIDÉ 2014	245	47	294	114	186
COÛT AIDÉ 2015	218	10	123	102	150
COÛT AIDÉ 2016	206	20	170	98	144
COÛT AIDÉ 2017	211	26	129	107	146
COÛT AIDÉ 2018	220	28	224	114	163
COÛT AIDÉ 2019	228	38	255	111	167

Evolution du coût aidé TTC du service en €/hab



Malgré les augmentations constantes des charges, le coût total du service se stabilise et reste inférieur à 100 €/hab TTC.

COMPARAISON DU COÛT DU SERVICE AVEC DES COLLECTIVITÉS SIMILAIRES

COLLECTIVITÉS SIMILAIRES	COÛT EN €/HAB
SMICVAL (Gironde)	111,50
CALITOM (Charente)	110,20
CYCLAD (Charente-Maritime)	80
HAUTE-SAINTONGE	93

CONTRÔLE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIES

Afin de mieux contrôler les apports effectués en déchèterie et ainsi de maîtriser les tonnages entrants, **un badge d'accès** va être distribué à chaque foyer. Cela permettra de **mieux identifier les usagers des déchèteries et réserver l'accès aux habitants de la Haute-Saintonge.**

REDEVANCE SPÉCIALE (PROFESSIONNELS ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES)

Afin d'étudier **les conditions de mise en place de la redevance spéciale**, la CDCHS a mandaté, dès la fin de l'année 2018, le bureau d'études AJBD. Les résultats de l'étude ont mis en évidence **la présence d'une part importante de déchets non ménagers**, issus d'activités économiques ou publiques et dont le volume et/ou la qualité ne peuvent pas permettre de les assimiler à la production d'un ménage.

Le financement actuellement appliqué pour les professionnels par le biais de **la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** est bien souvent pas proportionnel aux quantités de déchets produites par chaque producteur et n'encourage pas à réduire sa production ou le tri de ses déchets. **La redevance spéciale** permettra de se rapprocher d'**une équité fiscale** entre les ménages et les professionnels, en faisant participer les producteurs non ménagers à hauteur du volume de déchets qu'ils produisent.

Le deuxième semestre de l'année 2020 sera consacré à **la rencontre avec les gros producteurs** afin de les aider à mettre en place de meilleures solutions pour la réduction et le tri de leurs déchets.

